



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

SCAF et développement d'un second appareil monomoteur

Question écrite n° 37638

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre des armées sur les besoins de l'armée de l'air française. En effet, la France est engagée aujourd'hui dans un programme européen, aux côtés de l'Allemagne et de l'Espagne, visant à concevoir et construire un système de combat aérien du futur (SCAF) destiné à remplacer les Rafale et Typhoon à partir de 2040. Toutefois, hormis son coût, le SCAF pourrait avoir des effets négatifs pour la base industrielle et technologique de défense (BITD) si on n'y prend garde. En effet, actuellement, la France est la seule parmi les trois pays membres du programme à avoir la capacité de mener le programme à terme sans être tributaire d'une collaboration extérieure, ce qui n'est pas le cas de l'Allemagne ou de l'Espagne. Or, à chaque phase et vote de budget, les partenaires de la France exigent désormais de plus en plus de transferts de technologies à son détriment ou de travail vers leurs industriels. Pourtant, le partage des investissements entraîne déjà, de façon naturelle, un partage industriel entre les trois pays. De fait, une partie significative de l'industrie de défense française se verra exclue de projets pourtant indispensables au maintien des compétences et des savoir-faire souvent acquis avec beaucoup d'efforts et d'investissements depuis 1971. Aussi, parallèlement au SCAF, qui est un appareil lourd hyper véloce de suprématie aérienne (type F-22 Raptor ou Su-57 Felon), la France pourrait choisir de développer un second appareil plus léger et moins cher de type monomoteur de la classe du Mirage 2000, ayant les attributs de la 5ème génération (type F-35), pour renforcer les forces aériennes nationales, préserver et étendre les savoir-faire de la BITD et étendre l'offre internationale française, quitte à s'allier avec un partenaire comme le suédois SAAB. Ainsi, le développement de ce nouvel appareil pourrait s'intégrer avec ceux du Rafale et du SCAF sous forme de tuilage technologique, de sorte à développer conjointement ce qui peut l'être avec les deux programmes lourds, et donc réduire l'impact budgétaire du développement. En tout état de cause, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour conserver le savoir-faire technologique de l'industrie aéronautique et les emplois induits en France.

Texte de la réponse

Les armées sont aujourd'hui dotées d'une flotte d'avions de chasse mixte composée de Rafale et de Mirage 2000 dont les derniers retraits de service interviendront durant la prochaine décennie. La flotte Rafale constitue ainsi progressivement l'ossature de l'aviation de chasse. Pour être en mesure de faire face à l'ensemble des menaces et à leurs évolutions, le Rafale bénéficie d'un développement incrémental. Au standard F3R actuel succédera ainsi le standard F4 qui permettra au Rafale de répondre à des menaces et à un environnement opérationnel qui, comme l'ont montré les travaux de révision de la revue stratégique, ne cessent de se durcir. Cette démarche incrémentale doit se poursuivre durant la prochaine décennie pour permettre au Rafale de tenir toute sa place dans le système de combat aérien futur (SCAF) et d'opérer avec l'outil de combat développé en coopération (Next Generation Weapon System). Avec le Rafale aujourd'hui puis le SCAF demain, le besoin des armées en matière d'aviation de chasse sera donc parfaitement couvert. Si le Rafale ne dispose pas de l'ensemble des caractéristiques d'un avion de 5e génération, il s'en rapprochera progressivement, réduisant la pertinence du développement d'un appareil supplémentaire qui, s'il devait être doté de ces qualités (furtivité, fusion des données...), même en étant mono-réacteur, ne serait assurément pas moins cher (exemple du F35). Enfin, les effets d'évitement générés par un tel développement, non programmé, déstabiliseraient l'équilibre de notre modèle d'armée complet. Pour autant, les travaux menés sur les évolutions du Rafale d'une part, et le

développement du SCAF d'autre part, irriguent l'ensemble du tissu industriel national, garantissant ainsi la pérennisation des emplois et de la base industrielle et technologique de défense.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37638

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2711

Réponse publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6656